

Maladie de Lyme ▼ Nouveautés

Contexte

La maladie de Lyme gagne du terrain au Québec. Les tiques sont installées dans plusieurs régions du Québec, notamment dans certaines municipalités en Estrie, en Montérégie, en Outaouais et en Mauricie-Centre-du-Québec.

MALADIE DE LYME

Généralités

Quelques cas sont déclarés à chaque année dans la région, mais aucun cas n'a encore acquis l'infection localement. Tous les cas ont acquis l'infection lors d'un voyage en zone endémique ailleurs au Québec ou à l'étranger.

Analyse des tiques

Il est suggéré de faire analyser les tiques ayant piqué les humains pour l'identification de la tique et pour la recherche de la bactérie *Borrelia burgdorferi*. Cette analyse est importante car elle sert à la surveillance des tiques dans la région. Le résultat de l'analyse microbiologique n'est plus transmis au médecin traitant depuis la saison 2018 car le résultat ne change pas la conduite à tenir face à la situation clinique.

Pour faire analyser une tique, il faut simplement l'acheminer au laboratoire de microbiologie de l'hôpital local, accompagnée d'un questionnaire. Vous pouvez télécharger ce questionnaire à partir du site Web suivant : <https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/docs/DSPub/tique-formulairepdf.pdf>

Quelques tiques ont été analysées en surveillance passive (soumises par des médecins suite à des piqûres). Aucune tique n'a été retrouvée en surveillance active (recherche active de tiques dans les parcs) jusqu'à maintenant dans la région. Ces indicateurs nous démontrent que les tiques retrouvées dans la région de la Capitale-Nationale sont apportées par les oiseaux migrateurs et ne seraient pas encore installées.

Selon l'INESSS, le risque de maladie de Lyme est possible sur l'ensemble du territoire québécois puisqu'il y a présence de tiques.

Prophylaxie post-exposition (PPE)

La prophylaxie post-exposition n'est pas indiquée pour une personne asymptomatique mordue par une tique provenant de la région de la Capitale-Nationale car la région n'est pas considérée endémique.

Pour connaître la liste des municipalités pour lesquelles la PPE s'applique, visitez le site Web du MSSS :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/zoonoses/maladie-lyme/prophylaxie-postexposition/>

L'INESSS a par ailleurs produit un outil d'aide à la PPE.

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Biologie_medicale/Lyme_PPE/Outil_aide_decision_PPE.pdf

Nouveaux outils de l'INESSS

L'INESSS a produit plusieurs autres outils pour les cliniciens. Ceux-ci vous seront particulièrement utiles pour la pratique. Ils sont disponibles sur le site Web de l'INESSS, sur leur application mobile ainsi que sur la page Web du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS).

Voici des hyperliens directs pour les retrouver facilement.

Outil d'aide au diagnostic :

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Biologie_medicale/Lyme_Diag-traitement/Outil_diagnostic.pdf

Guide de traitement de la maladie de Lyme chez l'adulte :

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Biologie_medicale/Lyme_Diag-traitement/Guide_Lyme-adulte_web_FR.pdf

Guide de traitement de la maladie de Lyme chez l'enfant :

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Biologie_medicale/Lyme_Diag-traitement/Guide_Lyme-enfant_web_FR.pdf

INTERVENTIONS ATTENDUES DES CLINICIENS

- Pour guider votre conduite clinique, il est recommandé d'utiliser l'outil d'aide au diagnostic de l'INESSS.
- Devant un érythème migrant isolé typique documenté avec ou sans autres atteintes, l'INESSS suggère de traiter d'emblée et de déclarer le cas à la direction de santé publique.
- Pour le traitement, il est recommandé de vous référer aux nouveaux guides de traitement de l'INESSS (ci-haut).
- La maladie de Lyme est une maladie à déclaration obligatoire (MADO). Devant tout cas suspect de maladie de Lyme, pensez à le déclarer à la Direction de santé publique.

Par Marie-France Beaudet, M.D.

Équipe Prévention et protection des maladies infectieuses

Pour joindre la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale :

- ▶ Jour : 418 666-7000, poste 250
- ▶ Soir, fin de semaine, congé férié : 418 648-2176

Pour en savoir plus, visitez le site Web du MSSS. Tous les outils de l'INESSS y sont disponibles.

<http://msss.gouv.qc.ca/professionnels/zoonoses/maladie-lyme/>

Les Info-MADO sont accessibles en ligne :

<https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/expertise-et-parteneriat/sante-publique/maladies-infectieuses/maladies>